

## Droit de réponse à l'information Covid du 13/10/2020.

Béthune, Le 14/10/2020

Cher Monsieur le Provisieur-Adjoint,

J'ai été très surpris de votre allusion introductive au message d'information COVID du 13/10.

J'ai immédiatement regardé s'il y avait eu d'autres réactions que la mienne au message d'information précédent, et, n'ayant rien trouvé de tel, j'en ai déduit que la qualification de « polémiques aussi inconvenues qu'inutiles » se rapportait à mes remarques, diffusées le 10/10.

Je vous présente par avance mes excuses *si ce n'est pas le cas et qu'il y a eu par ailleurs d'autres réponses que la mienne*, qui seraient celles visées par votre allusion. Mais vous conviendrez que dans cette éventualité, vous auriez pu être plus explicite pour éviter que je me sente visé...

Bref,

Votre réaction m'affecte, probablement en était-ce le but ... Mais elle ne vous grandis pas.

Évoquons d'abord les « grands principes » auxquels elle contrevient :

- Je me permets de citer la conclusion de Monsieur C [REDACTED] que vous avez remercié pour avoir écrit notamment : « *La situation « covid » n'est facile pour personne, elle génère des difficultés qu'il convient de gérer ensemble dans le cadre de nos instances **démocratiques** où chacun peut s'exprimer comme il lui paraît nécessaire de le faire* ».

Il n'y a pas de démocratie sans débat, il n'y a pas de démocratie sans opposition, et il n'y a pas de démocratie sans liberté d'expression, Monsieur B [REDACTED] ...

Dans toutes les démocraties, on voit les tenants du pouvoir exécutif essayer de contourner ou de museler les critiques de l'opposition en les qualifiant de polémiques stériles ; Mais ce sont des techniques rhétoriques qui ne marchent jamais.

Lorsqu'une question pertinente est posée, il faut y répondre.

- « l'excès de transparence » est aussi un concept délicat à manier quand on dirige une institution dans un cadre démocratique ...

Quand la transparence se perd, cela devient flou, et comme disait Martine AUBRY « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ... ».

Revenons maintenant à notre affaire :

- L'information que vous avez rédigée le 9/10 dernier était, en tous points, claire, pertinente fondée, documentée, **sauf dans sa phrase de conclusion**.

Cette conclusion contenait une phrase dont la nature « implicative » méritait d'être éclairée. Vous disiez en substance ( mais je déplace les éléments pour mettre en évidence cette nature implicative), que :

- 1) Monsieur T [REDACTED] avait subi un second test qui s'était avéré négatif
- 2) Que ce résultat **permettait de conclure** à un faux positif lors du premier test
- 3) Que, **par conséquent**, Monsieur Trannoy reprenait son poste le lundi suivant.

Étonné par cet enchaînement logique j'ai « démarré une discussion » (ce qui m'est permis dans le cadre même du logiciel Pronote, l'onglet s'appelle bien « démarrer une discussion » et non « ouvrir une polémique ») ...

En relisant mon texte je défie quiconque de trouver en quoi cette réponse met qui que ce soit « à l'index » ; et c'est donc par pure mauvaise foi et pour éviter d'argumenter sur le fond de ma remarque, que vous avez choisi d'interpréter celle-ci comme une attaque ad hominem.

Ma remarque ne contestait, et les lecteurs ne s'y tromperont pas, que la cohérence interne de votre enchaînement logique.

Elle le faisait en énonçant des arguments et sans aucune invective contre personne.

Elle avait pour but de faire avancer la réflexion, dans l'intérêt des personnels et des élèves du lycée. (Dois-je rappeler que votre information avait pour objectif de nous rassurer?..)

En conclusion,

Dans mon esprit, mon intervention n'était pas « inutile », bien qu'aujourd'hui, au regard de votre réaction, je ne peux que constater qu'elle a été « vaine ». La nuance entre les deux adjectifs, c'est l'intention, tout le monde l'aura compris ...

Quand à l'adjectif « inconvenues », je ne l'ai pas trouvé dans le dictionnaire ... alors j'hésite à le remplacer par « inconvenantes » ou par « incongrues » . Dans les deux cas, j'en déduis que c'est bien vous qui êtes dans l'invective et dans l'attaque ad hominem.

Dont acte.

Veillez agréer, cher Monsieur le Proviseur-adjoint, mes salutations distinguées

M.Rodriguez